

Délibération N° 1  
Du Bureau Syndical du 13 Mai 2024

Lundi 13 Mai 2024, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à PRIVAS, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			COULMONT H.	X		
BULINGE JP. (VP)		X		ROUYEYROL B.	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			REVEL F.	X		
SCHERER A. (VP)		X		PEYRACHE A.			X
CHAZE M. (VP)	X			BOUSCHON M. (VP)	X (visio)		

**OBJET : SUBVENTION TELECOM PROGRAMME 2024/01**

- Montant de l'enveloppe 2024 : **500 000,00 euros**

Le Bureau Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ Décide l'attribution des subventions proposées aux collectivités concernées, figurant dans la liste ci-annexée, pour la somme de :
- ✓ Subvention FT : **36 895 ,00 euros ;**
- ✓ Reste à allouer : **394 601,00 euros.**

Le Président,  
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le .....et de sa publication ou notification le .....